

le total ou une partie, celle-ci pourrait le prendre à condition que si la fille vient à sortir, la Supérieure, avec son conseil, jugera ce qu'il sera nécessaire de lui rendre sur ce qu'elle aura apporté, selon les cas et occurrence.

III. Les Sœurs vivront, quant à l'intérieur, dans une vraie désappropriation de tout : et quant à l'extérieur, elles se serviront, pour le vivre et le vêtir, de ce qui leur sera charitablement fourni par la communauté, en en usant sans attache, comme de choses qui leur sont gratuitement prêtées, pour subvenir à leurs nécessités. Elles se feront un mérite de tout ce que la pauvreté a de gênant, en beaucoup d'occasions ; et s'estimeront heureuses de pouvoir sacrifier toutes leurs aises à l'exemple de Notre Seigneur qui, étant riche, s'est fait pauvre pour nous, et s'est soumis à toutes les incommodités de la pauvreté.

IV. Il n'y aura, dans la communauté, non plus que dans chaque mission, qu'une seule bourse, dans laquelle seront respectivement versés tous les profits